



## Fiche d'information

# Dossier électronique du patient : Les premières communautés de référence démarrent

## Contexte

L'introduction du dossier électronique du patient (DEP) est une interaction complexe d'éléments juridiques, organisationnels et techniques, qui impliquent de nombreux acteurs. Conformément à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), en vigueur depuis le 15 avril 2017, les hôpitaux de soins aigus, les cliniques de réadaptation et les services psychiatriques stationnaires doivent se rattacher à une communauté de référence certifiée dans un délai de trois ans, soit jusqu'au 15 avril 2020. Cette échéance sert ainsi de date d'introduction pour le DEP. Une multitude d'acteurs travaillent actuellement à l'introduction du DEP. Outre les communautés de référence décentralisées, il s'agit des développeurs des plateformes techniques, des organes de certification et d'accréditation et des fournisseurs de moyens d'identification électroniques.

Les procédures de certification sont effectuées par deux entreprises privées et spécialisées dans ce domaine. Ces entreprises ne peuvent établir un certificat pour une communauté de référence qu'après avoir été elles-mêmes reconnues comme organisme de certification du DEP par le Service d'accréditation suisse (SAS). En février 2020, le comité du programme « Introduction du DEP », dans lequel siègent la Confédération et les cantons, a communiqué que, en raison des retards pris dans la certification, il ne fallait pas s'attendre à un lancement du DEP au niveau national avant la mi-avril 2020.

## État actuel (décembre 2020)

Les procédures de certification sont en cours dans toutes les régions de Suisse (cf. carte, page 2). Les premières communautés de référence ont largement achevé leur travail et se préparent à l'introduction avec certains hôpitaux. Après l'accréditation de KPMG par le SAS en tant qu'organisme de certification à la mi-novembre 2020, eHealth Argovie (SteHAG) a été le premier projet de mise en œuvre à recevoir cette certification le 18 novembre 2020. La phase de lancement a été initiée à la mi-décembre 2020 avec l'ouverture de quelques dossiers, afin d'acquérir une première expérience des nouvelles procédures. La population argovienne pourra ouvrir un DEP dans la poste d'Aarau au plus tôt à partir de janvier 2021. Avec Südost, la deuxième communauté de référence a obtenu la certification le 18 décembre 2020 et ouvert des premiers dossiers. Le lancement à grande échelle du DEP pour la population se fera progressivement à partir du deuxième trimestre 2021. Une quarantaine d'emplacements dans des hôpitaux, des cliniques et des bureaux de poste sont prévus comme points d'ouverture.

On ignore encore quand d'autres communautés seront certifiées et pourront alors communiquer une date de début.

## Développement attendu

L'expérience de cette année montre que le développement des communautés de référence est complexe et que la procédure de certification est délicate, précisément en raison des exigences très élevées relatives à la protection et à la sécurité des données du réseau national du DEP. La certification des communautés de référence doit être menée avec soin afin de protéger les patients et nécessite donc du temps. Il n'est donc pas possible de faire une prévision concrète pour l'achèvement de ces travaux dans d'autres communautés de référence.

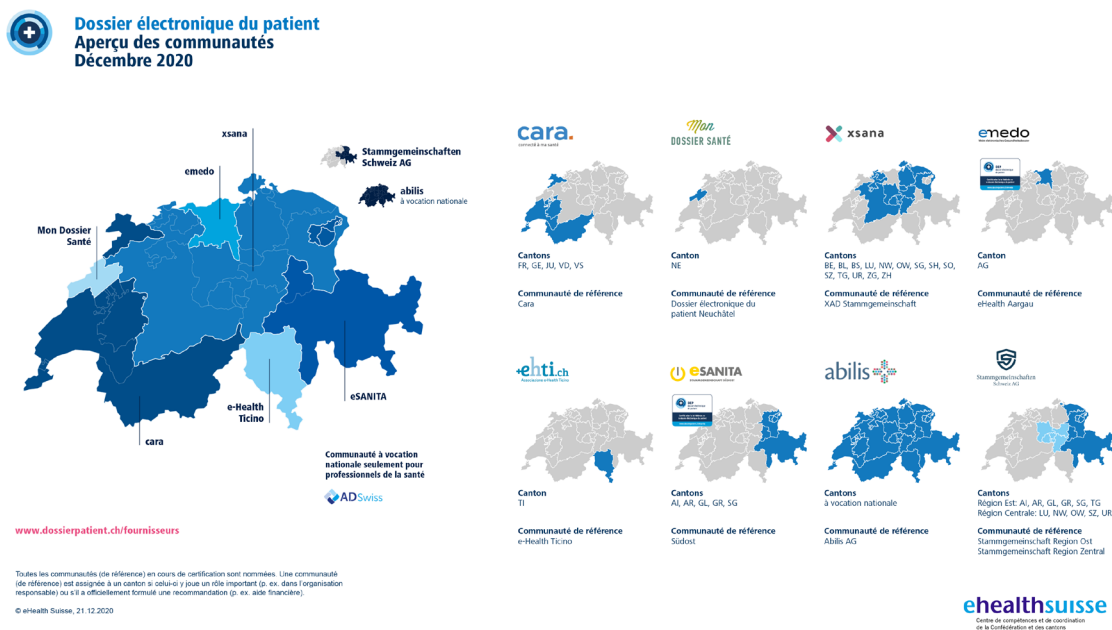
Dès qu'une communauté de référence est certifiée, elle peut commencer à mettre en place le DEP pour les professionnels de la santé et la population situés dans son rayon d'activité. Elle peut opter tout de suite pour un fonctionnement régulier à grande échelle ou tester les processus progressivement et les optimiser. Si elle souhaite procéder par étapes, la communauté de référence pourra s'appuyer sur une nouvelle aide à la mise en œuvre « [Phase pilote d'exploitation](#) », élaborée par eHealth Suisse. Une phase pilote (ou phase de lancement) couvre dès le début la totalité des fonctionnalités du DEP mais le nombre de participants est limité, avant d'être augmenté petit à petit. Elle dure trois mois environ et les communautés de référence sont libres de l'intégrer à leur plan d'introduction ou de choisir une autre procédure.

## Le comité de programme demande des procédures rapides

Le comité de programme de la Confédération et des cantons pour le DEP contrôle régulièrement les progrès et la mise en œuvre. Les acteurs tels que les communautés de référence et les organismes de certification travaillent toutefois sous leur propre responsabilité. Le comité de programme a été informé que ce projet complexe, qui repose sur une structure décentralisée et sans pilotage central, est repoussé. Le comité constate avec satisfaction qu'eHealth Argovie et Südost deviennent les premières communautés de référence à être certifiées et qu'elles se préparent à une large utilisation opérationnelle avec une phase de lancement. Il attend que les autres procédures de certification s'achèvent rapidement afin que les autres communautés de référence puissent commencer à fonctionner dans un futur proche.

## Signification pour les hôpitaux et les cliniques

Conformément à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), les hôpitaux de soins aigus, les cliniques de réadaptation et les services psychiatriques stationnaires devaient se rattacher à une communauté de référence certifiée avant le 15 avril 2020. Cette date n'a cependant pas pu être respectée étant donné qu'aucune communauté de référence n'a pu terminer sa procédure de certification dans le délai imparti. Toutefois, le Confédération et les cantons considèrent qu'il est disproportionné de rayer un hôpital de la liste hospitalière des cantons au motif que cette condition n'a pas été respectée.



## Le dossier électronique du patient DEP

### Qu'est-ce que le DEP ?

Le dossier électronique du patient (DEP) est un recueil de documents personnels qui contiennent des informations en lien avec la santé. Les patients et leurs professionnels de la santé peuvent consulter les informations qu'il contient en tout temps par une connexion internet sécurisée. Les patients déterminent qui peut consulter chaque document, et quand.

### Qui participe au DEP ?

Les hôpitaux sont tenus de participer au dispositif et de déposer les informations de santé dans le DEP. Cette obligation s'applique aussi aux EMS à partir de 2022. La participation est facultative pour les autres acteurs (médecins de famille, pharmacies, services d'aide et de soins à domicile...), de même que pour les citoyens.

### Le DEP est-il sûr ?

La sécurité des documents dans le DEP est primordiale. La loi fédérale sur le dossier électronique du patient prévoit les modalités d'organisation et de sécurisation du DEP.

Tout utilisateur doit s'identifier de manière univoque et sûre avant d'accéder à un dossier. Chaque traitement de données est consigné dans un historique. Les fournisseurs certifiés doivent faire figurer la marque de certification sur leur portail DEP.

### Les assureurs-maladie ont-ils accès au DEP ?

Non. Les personnes et organisations non impliquées dans le traitement n'ont pas accès au DEP. Ni les employeurs ni les assureurs n'ont accès au DEP.

### Le DEP sera-t-il mis en place par la Confédération ?

Non. Le DEP n'est pas introduit en Suisse de manière centralisée, mais au contraire décentralisée. Il s'agit d'un regroupement de mises en œuvre régionales ([appelées « communautés » ou « communautés de référence »](#)) certifiées officiellement, qui est réglé selon les mêmes normes et lois au niveau national.

### Où les patients pourront-ils ouvrir un DEP ?

Cela dépend de l'offre de DEP. Certaines communautés de référence prévoient d'utiliser les établissements de soins stationnaires, d'autres des établissements de soins ambulatoires, et d'autres encore des établissements publics ou encore des processus en ligne. Il est parfois prévu de fusionner le processus d'ouverture d'un DEP avec celui de l'obtention d'une identité électronique (eID).

Informations complémentaires : [www.dossierpatient.ch/FAQ](http://www.dossierpatient.ch/FAQ)